

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		<i>Séance du 27 mai 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 4 juin 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	33	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i>
		<i>Secrétaire : M. ASTIER</i>
		<i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

3

**KANGOUROU CLUB –
MODIFICATION
ORGANISATION - TARIFS**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN (à compter du rapport n° 4), MOUSSA, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ jusqu'au rapport n° 11), FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ASTIER, ELEFOTHERATOS, ISAAC-SIBILLE (à compter du rapport n° 10), CRUZ, GUERRY, CAMINALE (pouvoir à M. GUERRY jusqu'au rapport n°6), VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY, TULOUP

Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à M. GILLET), ALLÈS (pouvoir à M. ASTIER)

Mme MOUSSA, Adjointe au Maire, explique que l'accueil de loisirs le Kangourou Club a ouvert ses portes en septembre 2009 (création approuvée lors du conseil municipal du 14 mai 2009) avec pour objectifs :

- de proposer un temps d'accueil à la journée avec repas de 08h à 18h tous les mercredis hors vacances scolaires,
- d'accompagner les enfants aux activités proposées par les différents organismes partenaires (associations et service municipaux),
- de permettre à un plus grand nombre d'enfants de s'inscrire dans les structures locales, les problèmes de garde ne devant plus être un frein pour les parents.

L'accueil des enfants s'effectue à l'école élémentaire Châtelain. La capacité d'accueil a été définie dans un premier temps à 36 enfants âgés de 6 à 12 ans, puis devant le nombre important de demandes, la capacité a été portée à 48 enfants (Conseil Municipal du 21 décembre 2010).

Le service est ouvert uniquement aux enfants inscrits dans une association ou/et une structure municipale, et dont les parents travaillent.

NOUVELLE ORGANISATION :

En raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et notamment de l'école le mercredi matin, il convient de revoir l'organisation du Kangourou Club.

Les objectifs assignés au Kangourou Club ainsi que la capacité d'accueil restent les mêmes. En revanche, les heures d'ouvertures sont revues. Le Kangourou Club fonctionnera à compter de la prochaine rentrée scolaire dès la fin de l'école jusqu'à 18H00, avec la prise en charge des repas.

Afin de faciliter la transition entre l'école et l'accueil de loisirs, un service de transport sera mis en œuvre les mercredis. Les enfants seront pris en charge dans leur école par les animateurs des accueils de loisirs dès la sortie des classes. Un service de ramassage acheminera les enfants de leur école vers l'accueil de loisirs qui prendra alors en charge les enfants selon son fonctionnement habituel (ce service de transport pourra également desservir l'accueil de loisirs de l'association des Centres Sociaux Fidésiens à la Ferme des Razes).

La spécificité du Kangourou Club est d'accompagner les enfants aux activités proposées par les différents organismes partenaires (associations et services municipaux). Actuellement, le nombre d'activités n'est pas limité. Cependant, dans le cadre du nouveau fonctionnement, le temps de présence condensée sur une demi-journée, suppose de ne pas multiplier le nombre de transports dans un temps réduit. C'est pourquoi, le nombre d'activité extérieure sera limité à un.

Le projet éducatif du Kangourou Club sera revu afin de tenir compte de ces évolutions.

TARIFICATION :

Il est proposé une diminution de chaque tranche de 3€50 par mercredi en raison de la suppression de l'accueil du matin étant précisé que les frais fixes demeurent inchangés.

Q.F.	Tarif 2013-2014	Proposition
inférieur ou égal à 250 €	8,80 €	5,30 €
De 251 € à 400 €	10,40 €	6,90 €
De 401€ à 650 €	12,60 €	9,10 €
De 651 € à 900 €	14,50 €	11,00 €
De 901 € à 1.150 €	16,70 €	13,20 €
supérieur à 1.150 €	19,00 €	15,50 €

Il est proposé de conserver la majoration de 20 % pour les non fidésiens. En revanche, une

réduction était appliquée pour les fratries (moins 10 % pour le 2ème enfant, moins 20 % pour le 3ème et plus). Le nombre d'enfants étant déjà pris en compte dans le calcul du Quotient Familial par la CAF, il est proposé de ne plus appliquer cette réduction.

Ces tarifs rentreront en application à partir du mois de septembre 2014.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'organisation du Kangourou Club,
- d'approuver la tarification liée à ce service,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjointe déléguée vie scolaire, enfance et jeunesse à signer tout document afférent à la mise en place de ce projet.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre),
- APPROUVE la modification de l'organisation du Kangourou Club,
- APPROUVE la tarification liée à ce service,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'adjointe déléguée vie scolaire, enfance et jeunesse
à signer tout document afférent à la mise en place de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI